

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 15 décembre 2011

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° CP-2011-13-7-2

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010-2013
SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MEDIATHEQUES**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale en faveur des médiathèques, il vous est proposé de programmer définitivement une opération retenue au titre du Contrat de Territoire de Vie « Thur Doller » pour un montant total de subvention de 50 000 €.

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin - création d'une médiathèque intercommunale

Lors de l'inscription au budget 2011 (rapport CG-2010-4-7-2), l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 1 360 000 € (Programme D 232) pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV), dont 50 000 € pour la création de la médiathèque intercommunale de la Vallée de Saint-Amarin.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2011, les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Adopté par une délibération du Conseil Général en date du 5 novembre 2010 (Rapport N°CG-2010-3-5-2), le Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller 2010-2013, prévoit dans son axe 4.1 « Soutenir les lieux de diffusion culturelle », la création de la médiathèque intercommunale de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (fiche descriptive n° 412 annexée au Contrat de Territoire de Vie).

Au sein du Parc de Wesserling, et afin de combler le manque de lieu de lecture publique sur le territoire, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin a décidé de créer une médiathèque intercommunale dans une partie des locaux du Pavillon des Créateurs. Le projet de 600 m² permettra d'accueillir un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes ainsi que des animations et des supports multi-médias. Cet équipement s'inscrit dans la vocation économique, culturelle et touristique du site de Wesserling.

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de 50 000 € pour une dépense subventionnable arrêtée à la somme de 150 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Organismes	Montant HT
Maître d'ouvrage	100 000 €
Département du Haut-Rhin	50 000 €
TOTAL PREVISIONNEL	150 000 €

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin vient de nous adresser les justificatifs qui nous permettent d'engager définitivement cette opération pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un accord de principe favorable au cours de sa réunion du 14 novembre 2011.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant 50 000 € en faveur de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour la création de la médiathèque intercommunale, conformément aux termes du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013, étant précisé que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental au Programme D232 Imputation 204-313-20414-2412-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°412

Soutenir les éléments culturels et patrimoniaux principaux du Territoire Thur Doller et poursuivre le
Enjeu 4 : développement touristique du territoire par un soutien à quelques actions et à quelques équipements emblématiques

Axe 4.1 : Soutenir les lieux de diffusion culturelle

Intitulé du projet :

Création d'une médiathèque (étude et travaux)

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Localisation du projet :

Fellering

Description du projet :

Au sein de Pavillon des Créateurs du Parc de Wesserling, et afin de combler le manque de lieu de lecture publique sur le territoire, il est prévu de créer dans une partie des locaux, une médiathèque. De l'ordre de 600 m² dans un premier temps, cette médiathèque aura pour vocation d'évoluer et de se développer pour, à terme, atteindre les critères habituels de la DRAC sur un autre site. Une mise en réseau avec les médiathèques de Thann et de Cernay sera étudiée. Les travaux ne seront que mineurs dans la mesure où seul l'aménagement des locaux sera nécessaire.

Cet équipement s'inscrit dans la vocation économique, culturelle et touristique du site de Wesserling

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de la Communauté de Communes

Public visé :

Tous publics du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2011
- ▶ date de fin des travaux : 2011

Coût du projet :	150 000 €	HT ou TTC	Invest ou Fenet
-------------------------	------------------	-----------	-----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	33%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :							
	Maître d'ouvrage	CG 68	autres partenaires (à titre informatif)				TOTAL
			Europe	Etat	Région	autre : DRAC	
	100 000 €	50 000 €					150 000 €

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'abonnements

Remarques éventuelles :
Un simple aménagement des locaux sera pris en compte, l'essentiel de la dépense devant être constitué de mobilier et d'acquisition d'ouvrages.